



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 25 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 15 mars 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Monsieur Christophe BERTHIER
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY

Monsieur Joël MEKHANTAR
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François
COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur David HAEGY
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO

Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Bassir AMIRI
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine
MARTIN
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU

OBJET : EDUCATION

Groupe scolaire Jean-Baptiste Lallemand – Rénovation énergétique, traitement des sols, révision des occupations, travaux d'adaptation – Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement de la procédure formalisée restreinte avec négociation - Demande de permis de construire - Demandes de subventions

Dans le cadre de l'autorisation de programme « Ambition éducative 2030 » votée par le Conseil Municipal le 13 décembre 2021, la Ville a lancé conformément à ses engagements les études afin d'examiner les conditions et la planification des travaux du groupe scolaire Jean-Baptiste Lallemand. Ce groupe scolaire identifié comme l'un des plus énergivores du parc scolaire de la ville et datant des années 1970 est placé en priorité parmi les actions de l'axe 2 de l'autorisation de programme. Pour rappel, l'axe 2 a pour objectif notamment le traitement énergétique des écoles dijonnaises au profit de bâtiments respectueux de l'environnement, et garantissant les facteurs propices à l'accueil des enfants, et les qualités de confort, d'ergonomie et de fonctionnalités aux usagers : familles, enseignants, équipes municipales.

Le groupe scolaire se décompose en trois bâtiments, en lien étroit avec le centre de loisirs extra-scolaire Marie Noel situé 1 allée du Ruisseau, et l'école de musique associative qui y dispose d'une surface. Les bâtiments A et B du groupe scolaire sont destinés aux usages scolaires. Le bâtiment C est mis à disposition d'associations dijonnaises, sociales, sportives, et culturelles. Plusieurs audits ont été conduits en 2023. Un constat de sous-occupations des bâtiments scolaires A et B a été établi.

Le projet de rénovation et de réorganisation du groupe scolaire va comprendre deux tranches. La première tranche va consister à traiter le bâtiment A de la maternelle, puis le bâtiment B de l'élémentaire, en projetant d'y intégrer tous les usages du centre de loisirs extra-scolaire Marie Noel, qui a terme sera libéré à l'horizon 2027/2028. La seconde tranche sera destinée au traitement du bâtiment C, sur des crédits hors AP. Le traitement va envisager notamment, une isolation par l'extérieur des murs et du toit terrasse, quelques adaptations intérieures pour l'accueil de l'extrascolaire notamment, l'installation d'une VMC, et le remplacement des menuiseries.

Le dépôt d'une demande de permis de construire pourra s'avérer nécessaire. Cette opération complexe nécessite le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre qualifiée et pluridisciplinaire. La ville souhaite également que l'équipe soit dotée d'un accompagnateur à la démarche TERRAGILIS. Il s'agit ainsi à la fois d'une mission d'assistance pour la concrétisation des objectifs environnementaux du maître d'ouvrage et d'une mission transversale qui veillera à ce que la démarche de qualité environnementale et de développement durable soit bien prise en compte tout au long du projet (programmation, conception, réalisation du projet et usage durant les deux premières années de fonctionnement du bâtiment), dans le respect des objectifs retenus et avec l'implication de tous les intervenants.

Il est proposé de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre (architecte, bureaux d'études technique) en organisant une consultation selon une procédure formalisée, sur la base du programme décrit ci-dessus.

Le coût financier prévisionnel de cette opération est estimé, à ce stade du projet, à 4 000 000 € TTC, valeur janvier 2024 selon indice ING et BT01 (montant arrondi) pour les bâtiments scolaires et 1500 000 € TTC pour le bâtiment associatif.

Cette opération sera financée par des subventions d'équipement, la récupération de la TVA via le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), et par le budget général de la Ville de Dijon (autofinancement et, le cas échéant, emprunt).

La Ville de Dijon sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de l'Europe, de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ou de tout autre dispositif, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Côte d'Or et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet ci-dessus exposé et adopter le programme de l'opération de rénovation énergétique du groupe scolaire Jean-Baptiste Lallemand, avec intégration dans les espaces des usages du centre de loisirs Marie Noel ;
- **d'arrêter** l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération, pour un montant global de 5 500 000 € TTC (révisions de prix et estimations des aléas techniques à poursuivre d'étudier avec l'équipe de maîtrise d'œuvre non inclus) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de l'Europe, de l'État, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Côte d'Or et de la Caisse d'Allocations familiales de la Côte d'Or, ainsi, le cas échéant, qu'auprès de tout autre cofinanceur ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à engager la procédure de sélection du maître d'œuvre ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer les demandes de permis de construire qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 59 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATION(S)